



CONTACT



BONNES NOUVELLES :

UN TRAVAILLEUR ÉCHAPPE DE JUSTESSE À LA MORT

C'était un jeudi après-midi ensoleillé en juillet 2012. Un superviseur de pipeline de gaz naturel, Bill Rodgerson, a sauté dans une tranchée qu'on venait de creuser dans un quartier industriel à l'est de Saint John, comme il l'avait fait de nombreuses fois auparavant. Étant donné qu'il avait plus de 30 années d'expérience dans l'industrie, il s'agissait tout simplement d'un jour comme les autres et d'un travail habituel.

M. Rodgerson ne pouvait pas savoir que dans quelques instants, il toucherait un fil sous tension enfoui et subirait un choc électrique, qui ferait que 7 800 volts passeraient à travers son corps et provoqueraient



Des membres de l'équipe, dans l'ordre habituel : Trisha FitzGerald, Krista Hartery, Alex Corbin et Renée Cyr ont retrouvé M. Rodgerson au Centre le 19 avril 2013.

un arrêt cardiaque. Il n'a que des souvenirs vagues pour reconstituer ce qui s'est passé par la suite, ainsi que les récits des témoins et des photos du lieu de l'accident.

« J'ai vu une lueur intense et c'est tout. On ne pouvait pas m'aider. Personne ne pouvait me toucher sans se mettre en danger », a-t-il expliqué.

Les policiers croyaient qu'on les avait appelés à un accident du travail mortel. Ils ont commencé à prendre des photos du lieu de l'accident et le corps immobile de M. Rodgerson servait comme preuve.

Après 15 minutes, les employés de Saint John Energy ont coupé le courant. Les travailleurs paramédicaux ont alors pu retirer M. Rodgerson de la tranchée. Lorsqu'ils l'ont mis sur une civière, ils ont été étonnés de constater qu'il respirait laborieusement et qu'il demandait de l'aide.

On l'a transporté d'urgence à l'Hôpital régional de Saint John, où il a été admis à l'unité des soins intensifs. M. Rodgerson se rappelle qu'un ambulancier criait son nom sans cesse. Il a ensuite subi un autre arrêt cardiaque.

Comme cela est le cas pour de nombreuses victimes d'un choc électrique, le pronostic de M. Rodgerson était sombre. Il avait subi des brûlures du troisième degré aux mains, aux jambes et au torse. Sa jambe gauche était si grièvement brûlée qu'on a dû enlever chirurgicalement une grande partie de son quadriceps. On s'inquiétait beaucoup de la fonction de son cerveau, et les médecins croyaient qu'il risquait de perdre ses reins et son index droit. Sous les soins du Dr Geoff Cook, M. Rodgerson a commencé un rétablissement qui a duré trois longs mois, pendant lesquels il a eu huit greffes de peau à la poitrine, aux jambes et au doigt.

Au moment où il a reçu son congé de l'hôpital et a été admis au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB, à Grand Bay-Westfield, une reprise du travail n'était pas prioritaire. Une physiothérapeute au sein du Programme de rétablissement du Centre, Krista Hartery, se souvient du jour où on lui a attribué le cas de M. Rodgerson en octobre 2012.

« Il ne pouvait pas bouger son genou gauche du tout. Je lui ai donné une canne car il avait des problèmes d'équilibre et nous avions peur qu'il tomberait », M^{me} Hartery a expliqué.

Malgré le fait que M. Rodgerson ne voulait pas accepter la canne au début, il a décidé qu'il ne ménagerait aucun effort pour regagner l'usage de

ses jambes. Grâce à sa patience, il a non seulement pu se débarrasser de sa canne, mais il courait autour du Centre avant ses traitements chaque matin.

« Je souriais lorsque j'arrivais au travail et je voyais M. Rodgerson faire du jogging autour de l'édifice », a précisé M^{me} Hartery. « Nos attentes relativement aux progrès physiques et à une reprise du travail n'étaient pas très élevées compte tenu de la gravité de ses blessures et du manque de tissu musculaire au genou gauche. Je ne me serais jamais imaginée qu'il reprendrait le plein mouvement et la pleine force au niveau de sa jambe. »

Bien que les blessures de M. Rodgerson étaient parmi les pires que M^{me} Hartery avait vues dans sa carrière de 20 ans, c'était l'attitude de son patient qui faisait qu'il était inoubliable.

« Le Dr Cook m'a dit de le faire travailler. » Elle n'était pas convaincue que c'était la bonne façon de procéder. « Mais je comprends maintenant. »

Après avoir adressé M. Rodgerson en vue d'une évaluation multidisciplinaire, on a d'abord recommandé des traitements de physiothérapie. Des mobilisations quotidiennes de son genou entraînaient de la douleur et des malaises, mais M. Rodgerson ne se plaignait jamais.

« Cela ne donne rien de se plaindre », a affirmé M. Rodgerson. Il a ajouté que son père l'avait élevé de façon à le préparer pour ce que la vie lui amènerait. « Il faut fixer des buts, puis tourner la page. »

Il a persévéré et petit à petit, il a réussi à en faire un peu plus chaque jour. En peu de temps, il a progressé pour passer au Programme de réentraînement au travail. Il a commencé à travailler des pleines

suite en page 6

Travail sécuritaire NB
vous offre ses
meilleurs vœux de
bonheur, de santé et
de sécurité pour la
période des Fêtes.

PROFIL

D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Michael Allen

Ne vous laissez pas leurrer par la nature joviale de Michael Allen : derrière son sourire se cache un homme qui prend au sérieux la santé et la sécurité au travail. Par ailleurs, puisqu'il a plus de 20 années d'expérience pratique en santé et en sécurité, il en est venu à vivre en embrassant certaines croyances.

« Est-ce que je crois fermement que tous les accidents sont évitables? Oui. Mais cela ne peut devenir une réalité que si nous travaillons tous ensemble », a-t-il affirmé.

Il est bien placé pour le savoir. M. Allen est un membre retraité du corps municipal de pompiers volontaires de Hampton. À titre de

technicien ambulancier, un poste qu'il a occupé pendant plus de 15 ans, il a eu l'occasion de voir bien des accidents. S'il n'en tenait qu'à lui, on ne les nommerait pas des « accidents » du tout.

Son expérience au sein de l'Ambulance Saint-Jean l'a poussé à changer sa façon de penser. « Plutôt que de servir dans un rôle réactif, j'ai pensé qu'il serait beaucoup mieux d'empêcher les blessures de se produire en premier lieu. »

La prévention est une valeur qui a toujours fait partie de la carrière de M. Allen, à partir de la chaîne

d'emballage chez Moosehead Breweries Ltd. à la salle de conférence de Travail sécuritaire NB. M. Allen a été nommé au conseil d'administration en juin 2011 pour représenter les travailleurs. Il est reconnu pour sa diplomatie, son dévouement et surtout, sa passion pour la sécurité.

Compte tenu de cette passion, il y a des gens qui seraient peut-être surpris d'apprendre qu'une carrière en santé et en sécurité n'était pas un rêve d'enfance de M. Allen. Il s'est intéressé au domaine à l'été 1987. Il venait de terminer ses études secondaires et cherchait à gagner de l'argent lorsqu'il a décroché un emploi chez Moosehead Breweries Ltd.

« Je suis originaire de l'ouest de Saint John et la brasserie est juste là. Cela semblait être un bon choix. »

Plus de 25 ans plus tard, il semblerait qu'il s'agissait effectivement d'un très bon choix. Embauché comme opérateur de production, M. Allen a reçu une formation en services d'urgence en 1988. En 1994, il s'est joint au comité mixte d'hygiène et de sécurité de l'entreprise. Il a été promu au poste de coordonnateur de la santé et de la sécurité en 2000. La même année, il est devenu membre de la Société canadienne de la santé et de la sécurité au travail (SCSST), où il a travaillé sans relâche afin de promouvoir la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail. C'est par l'entremise de la SCSST qu'il est venu à siéger au comité consultatif de la Conférence sur la santé et la sécurité de Travail sécuritaire NB.

« Le moins que je puisse dire, c'est que beaucoup de changements positifs sont survenus au cours des dernières années. Ces changements sont attribuables à une meilleure éducation, à une communication plus efficace et au fait qu'on atteint les jeunes avant qu'ils commencent à travailler. »

Selon M. Allen, un exemple parfait de ces efforts est le partenariat récent entre Travail sécuritaire NB, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Ce partenariat vise à créer une culture de sécurité au sein des écoles et de la société.

Lui et son épouse de 20 ans, Leigh-Ann, prennent maintenant à cœur la sécurité des jeunes travailleurs. Étant donné qu'ils ont deux adolescents, soit leur fils Austin et leur fille Becka, ils sont maintenant encore plus conscients de l'importance d'acquiescer de bonnes habitudes de travail dès un jeune âge.

« Non seulement nous avons des inquiétudes au sujet de nos propres enfants, mais nous nous préoccupons de tous les jeunes, soit les enfants de nos collègues et ceux des voisins. Puisque nos enfants sont notre avenir, c'est notre devoir de les garder en sécurité. »

Depuis qu'il est devenu membre du conseil d'administration, M. Allen se dit impressionné par la responsabilité financière de l'organisme et le professionnalisme des membres du conseil. Bien qu'il admette que le taux de blessures peu élevé qu'affiche le Nouveau-Brunswick constitue un pas dans la bonne voie, il ne considère pas qu'une comparaison avec les autres provinces et territoires représente la meilleure façon d'évaluer le succès.

« Je ne veux pas adopter la pratique d'utiliser les autres provinces comme outil de mesure. Les accidents mortels se produisent toujours. Une personne décédée au travail, c'est trop. Je ne veux voir personne mourir. Lorsque tous les travailleurs rentreront à la maison sains et saufs, nous pourrions cesser nos efforts. D'ici là, nous ne pouvons pas relâcher notre vigilance. » •

PRENEZ PART AU PROJET SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS!

Participez au sondage de l'Institut de recherche sur le travail et la santé pour déterminer le rendement de votre organisme relativement aux principaux indicateurs en matière de santé et de sécurité au travail. La date limite pour recevoir votre rapport d'analyse comparative le printemps prochain est le 31 janvier 2014. •



POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ VISITER LE SITE WEB : www.iwn.on.ca/olip (en anglais seulement).

APPEL À TOUS LES AGENTS DE PROTECTION DU DOS!

Lorsqu'il s'agit de blessures subies au travail au Nouveau-Brunswick, ce sont les blessures au dos qui sont les plus communes. En 2011, plus de 1 500 Néo-Brunswickois se sont absentés du travail en raison d'une blessure au dos.

C'est beaucoup. Voilà pourquoi nous avons lancé notre campagne de marketing social « Protéger les dos au travail ». La campagne a pour but de recruter des agents de protection du dos aux lieux de travail de la province.

Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Gerard Adams, a dévoilé la campagne à la Conférence sur la santé et la sécurité le 7 novembre.

« Les blessures au dos sont complètement évitables. De plus, nous croyons que l'engagement de tous peut mener à une réduction importante du nombre de

blessures au dos chaque année. N'importe qui peut devenir un agent de protection du dos : il suffit d'être vigilant et de s'engager à s'entraider afin d'assurer sa propre sécurité ainsi que celle de ses collègues. »

Vous pouvez vous impliquer en vous rendant à notre page Web « Protéger les dos au travail ». Vous y trouverez un tutoriel ainsi que des ressources et des suggestions propres aux industries qui s'appliquent à tout lieu de travail néo-brunswickois. Après vous être inscrit, vous recevrez un appel à l'action par l'entremise d'un questionnaire envoyé par courriel. Lorsque vous aurez rempli le questionnaire, nous reconnaitrons votre participation en vous faisant parvenir un certificat, une épinglette et un t-shirt. Vous serez inscrit à un tirage pour courir la chance de participer gratuitement à la Conférence sur la santé et la sécurité 2014 de Travail sécuritaire NB, qui aura lieu à Saint John. Nous applaudirons également les agents qui partageront leur histoire en la publiant dans un prochain numéro de *Cybernouvelles*.

« Le succès de la campagne dépend de vous », a affirmé M. Adams. « Nous vous fournirons les ressources, mais considérez-nous comme des guides. À vous de faire le reste! »

Pour en apprendre plus au sujet de la campagne et pour devenir un agent de protection du dos, visitez la page « Protéger les dos au travail » dès aujourd'hui. Nous avons hâte d'apprendre comment vous protégez les dos à votre lieu de travail!



MESSAGE INSPIRANT SUR LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL COMMUNIQUÉ À DES ÉLÈVES

Si Candace Carnahan en avait connu davantage au sujet de la sécurité au travail lorsqu'elle était une jeune travailleuse, elle aurait peut-être ses deux jambes aujourd'hui. Voilà le message qu'elle a fait passer à des élèves dans le cadre d'une tournée d'écoles secondaires anglophones du Nouveau-Brunswick parrainée par Travail sécuritaire NB.

« Je sais très bien ce qui peut arriver lorsqu'une personne n'est pas au courant des risques et des dangers au travail. Je sais aussi ce qui peut arriver aux parents qui ne savent pas vraiment que leurs enfants sont à risque lorsqu'ils quittent la maison », a-t-elle précisé lorsqu'elle s'est adressée à une salle comble à l'école secondaire Carleton North le 28 octobre. Il s'agissait d'une de plusieurs présentations dans le cadre de sa tournée.

Lorsqu'elle était âgée de 21 ans, M^{me} Carnahan travaillait à une usine à Miramichi, où des conditions dangereuses ont mené à un incident dans lequel elle a perdu la jambe gauche.

suite en page 4



Candace Carnahan a fait passer son message de sécurité au travail à plus de 6 000 élèves néo-brunswickois cet automne.

POUR EN APPRENDRE DAVANTAGE SUR LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, VEUILLEZ VOUS RENDRE À L'ADRESSE : www.securitejeunesse.nb.ca.

DEUX ENTREPRISES SONT RECONNUES POUR LEURS PRATIQUES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ REMARQUABLES

L'entreprise MQM Quality Manufacturing Ltd. et le foyer de soins Pine Grove ont été reconnus par Travail sécuritaire NB récemment pour les efforts impressionnants qu'ils déploient en matière de santé et de sécurité au travail.

« Nous sommes extrêmement fiers de souligner l'apport de ces entreprises, qui ont démontré un engagement continu exceptionnel envers un lieu de travail et des pratiques sécuritaires. Ces entreprises ont fait preuve de leadership et d'innovation remarquables en vue de faire la promotion d'une culture de sécurité. Ce faisant, elles ont réussi à réduire le nombre de blessures de façon considérable, à diminuer leur cotisation et à améliorer leur performance », a expliqué le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Gerard Adams.

MQM Quality Manufacturing Ltd., un fabricant d'acier dont le siège social est à Tracadie-Sheila, a été reconnue pour son taux de blessures peu élevé et son engagement en vue d'assurer que ses employés sont heureux et en sécurité.

L'entreprise n'a présenté que trois réclamations avec interruption de travail depuis 2008. Par

conséquent, son taux de cotisation est inférieur de 30 % à la moyenne de l'industrie.

« Nous essayons de faire de la sécurité une valeur dans tous les aspects de la vie, non seulement au travail », a affirmé le gestionnaire principal de projet de l'entreprise, Serge Thériault. « Si nos travailleurs sont en bonne santé et heureux, ils sont plus productifs. Voilà une situation qui profite à tous. »

Le foyer de soins Pine Grove, situé à Fredericton, est un établissement de soins de longue durée sans but lucratif qui compte 70 lits. Ce foyer de soins a été reconnu pour être proactif et avoir lancé des initiatives de Travail sécuritaire NB comme le Programme Colonne en forme sur la mécanique corporelle. L'entreprise a aussi participé à des programmes de mieux-être qui favorisent le bien-être mental, émotionnel et physique.

« Ces programmes englobent non seulement les employés et les résidents, mais aussi la famille et la communauté. Nous considérons la santé et la sécurité comme un mode de vie », a expliqué la directrice générale du foyer de soins, Cheryl Wiggins.

« Travail sécuritaire NB offre des services et des ressources qui aident les employeurs et les travailleurs de partout au Nouveau-Brunswick à créer une culture de sécurité au sein de leur organisme », a précisé la vice-présidente aux Services de travail sécuritaire de Travail sécuritaire NB, Shelly Dauphinee. « Nous sommes particulièrement fiers lorsque des entreprises diversifiées comme le foyer de soins Pine Grove et MQM Quality Manufacturing ont comme but commun l'excellence en santé et en sécurité, et qu'elles obtiennent des résultats si positifs. En raison d'un engagement de la part de la direction et des employés envers une culture de sécurité au travail, ces entreprises sont des exemples de lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick. »

Le déjeuner de remise des prix aux entreprises a eu lieu dans le cadre de la Conférence sur la santé et la sécurité 2013 de Travail sécuritaire NB. Cette conférence s'est déroulée du 6 au 8 novembre au Palais des congrès de Fredericton. Plus de 500 délégués ont assisté à 27 ateliers qui portaient sur divers sujets. •

MESSAGE : suite de la page 3

« J'étais au mauvais endroit au mauvais moment. C'est souvent le cas lorsqu'il y a quelque chose qui ne va pas. »

La tournée, intitulée « See Something. Say Something. », a rappelé aux élèves qu'ils ont le droit de le faire savoir s'ils ne se sentent pas en sécurité au travail. Au cours de la tournée de sept semaines, M^{me} Carnahan a partagé son histoire avec plus de 6 000 élèves de 14 écoles de partout dans la province.

La coordonnatrice des programmes à l'intention de la jeunesse de Travail sécuritaire NB, Jessica Brodie, a accompagné M^{me} Carnahan pendant sa tournée. Elle a expliqué qu'il est important de trouver des façons de capter l'attention des jeunes pour les atteindre.

« Nous voulions transmettre des messages sur la santé et la sécurité de façon à sensibiliser les jeunes et les inspirer à prendre la responsabilité pour leur propre santé et sécurité ainsi que celles des autres.

C'est ce que la présentation de M^{me} Carnahan a fait », a précisé M^{me} Brodie.

« Nous sommes très heureux de parrainer des conférenciers qui peuvent créer un lien immédiat et personnel avec les jeunes de la province », a affirmé le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Gerard Adams. « Les témoignages sont captivants et remplis d'émotions, et ils constituent un excellent rappel à des élèves qui pourraient commencer leur premier emploi. » •

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL ET TRAVAIL SÉCURITAIRE NB FONT ÉQUIPE POUR AMÉLIORER LES PRATIQUES DE SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

Un nouveau partenariat entre Travail sécuritaire NB, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a été établi afin de garantir que l'on retrouve, dans les écoles du Nouveau-Brunswick, le milieu d'apprentissage le plus sécuritaire qui soit.

Cet effort commun est en voie de réalisation et il donne suite à un protocole d'entente, qui a été signé le 7 novembre, par la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Marie-Claude Blais, le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Jody Carr, et le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Gerard Adams.

« Il faut offrir à tous les jeunes du Nouveau-Brunswick des milieux inclusifs et propices à l'apprentissage dans des écoles saines et sécuritaires », a déclaré M^{me} Blais. « Grâce à ce partenariat, nous serons en mesure d'améliorer les pratiques sécuritaires dans les écoles au profit de tous les élèves. »



Un nouveau partenariat entre Travail sécuritaire NB, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a été établi afin de garantir que l'on retrouve, dans les écoles du Nouveau-Brunswick, le milieu d'apprentissage le plus sécuritaire qui soit. Dans l'ordre habituel, première rangée : la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Marie-Claude Blais; le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Gerard Adams; et le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Jody Carr. À l'arrière, dans l'ordre habituel : le gestionnaire des Services d'éducation et de consultation auprès des clients de Travail sécuritaire NB, Perley Brewer; et le directeur de l'Efficacité opérationnelle de Travail sécuritaire NB, Andy Rauska.

Le projet découle d'une recherche selon laquelle la sensibilisation des élèves à la sécurité les aide à adopter de saines attitudes et habitudes à l'âge adulte.

« Non seulement notre gouvernement veille-t-il à améliorer la sécurité des élèves dans les écoles, il aide également à préparer les jeunes au milieu du travail de demain en leur enseignant ces importantes pratiques aujourd'hui », a affirmé M. Carr. « En travaillant ensemble, nous pouvons, et nous allons, améliorer la sécurité de tous, aussi bien dans les écoles que sur les lieux de travail. »

Le protocole d'entente vise la création d'une culture de sécurité dans les écoles et dans la société en général grâce à la concertation des trois intervenants concernés.

Dans le cadre de l'entente, le rôle de Travail sécuritaire NB consistera à :

- participer au développement des ressources en matière de sécurité pour aborder plusieurs résultats d'apprentissage dans le cadre des champs d'apprentissage;
- collaborer avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour que les classes de cours de formation professionnelle soient sécuritaires en aidant les enseignants et les écoles à élaborer et à maintenir les procédures de sécurité à suivre lorsqu'il faut faire fonctionner de l'équipement et ranger du matériel;
- offrir un apprentissage professionnel dans des matières comme l'éducation physique, les métiers spécialisés, l'alternance travail-études et les sciences pour renforcer les pratiques en matière de sécurité dans les écoles et les milieux de travail qui accueillent des stagiaires;
- travailler en partenariat avec la New Brunswick Construction Safety Association pour offrir des possibilités d'apprentissage en ligne aux enseignants et aux élèves, comme le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et le *Guide d'orientation en matière de santé et de sécurité*;
- collaborer avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les districts

scolaires et les écoles secondaires de l'ensemble du Nouveau-Brunswick en vue de présenter des exposés sur la sécurité.

Dans le cadre de l'entente, le rôle du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance sera de :

- transmettre à Travail sécuritaire NB des connaissances spécialisées en programmes scolaires et en pratiques pédagogiques en vue de l'élaboration de ressources en matière de sécurité;
- faire référence aux ressources de Travail sécuritaire NB dans les programmes scolaires, le cas échéant;
- collaborer avec Travail sécuritaire NB pour organiser des séances de perfectionnement professionnel.

« Des études ont permis de constater que les jeunes travailleurs sont plus à risque que leurs collègues plus expérimentés de subir des blessures », a dit M. Adams. « Pouvoir atteindre les élèves en bas âge permet de leur inculquer des comportements sécuritaires qui favoriseront une culture plus forte en milieu de travail pour les générations à venir. Nous sommes fiers de participer à cet important partenariat qui profitera non seulement à nos enfants, mais à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick. »

Grâce à une entente avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, la New Brunswick Construction Safety Association met gratuitement à la disposition des élèves et des enseignants deux cours en ligne sur la santé et la sécurité qui coûtent habituellement 35 \$ chacun.

« Je félicite la New Brunswick Construction Safety Association et je la remercie de sa générosité et de son empressement à collaborer avec le ministère en élaborant des ressources pédagogiques en ligne et en faisant profiter les élèves et le personnel des écoles de ses efforts », a affirmé M^{me} Blais. « La contribution de l'association est très appréciée. » •



À LA COUR

AV NACKAWIC INC. a plaidé coupable le 10 avril 2013 à deux accusations en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. La première accusation a été portée en vertu de l'alinéa 9(2)a) de la *Loi* parce que l'entreprise a omis d'assurer que l'équipement était maintenu en bon état d'entretien. La deuxième a été portée en vertu de l'alinéa 9(2)c) parce qu'elle a omis d'assurer la formation et la supervision nécessaires pour ses salariés.

Le 30 juin 2011, une équipe d'entretien a essayé de refroidir une conduite partiellement bouchée qui surchauffait en ajoutant une conduite auxiliaire à l'unité de refroidissement du système. La conduite contenait un sous-produit d'un liquide créé pendant le processus de réduction du bois en pâte. Les travailleurs ont modifié les raccords et n'ont pas suivi les normes de l'industrie quant à l'usage de mécanismes d'accouplement. Lorsque l'équipe a chargé la conduite, une pression a fait que le tuyau s'est détaché du raccord modifié. Le liquide qui s'est échappé a brûlé un travailleur.

L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 5 000 \$ pour chaque accusation, ainsi qu'un montant supplémentaire de 1 000 \$ en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*. L'amende totale s'est donc élevée à 12 000 \$.

EDMOND GAGNON LTD. a plaidé coupable le 26 avril 2013 à une accusation en vertu de l'alinéa 9(2)a) de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour ne pas avoir fourni

les renseignements, donné les instructions et assuré la formation et la supervision nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des salariés.

Le 22 avril 2012, des salariés déchargeaient des crabes d'une remorque de camion et les plaçaient sur un quai de chargement. La remorque s'est déplacée, ce qui a créé une ouverture entre la remorque et le quai de chargement. Un salarié a demandé au chauffeur de repositionner le camion. Lorsque le chauffeur a fait avancer le camion, la plate-forme et un salarié sont tombés au sol d'une hauteur de plus de 4 pi. Étant donné que le chauffeur ne savait pas que son collègue se trouvait derrière la remorque, il a reculé et l'a écrasé. Le salarié a subi des fractures de côtes et une perforation pulmonaire.

L'usine de transformation de fruits de mer a été condamnée à payer une amende de 4 000 \$.

J.D. IRVING, LIMITED, exploitant sous le nom de Scierie Grande-Rivière, a plaidé coupable le 23 juillet 2013 à une accusation conformément au paragraphe 239(4) du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis d'assurer qu'aucun salarié ne travaille sur une machine avant qu'elle ne soit mise au niveau d'énergie zéro et verrouillée par une personne compétente.

Le 15 décembre 2011, un salarié et un superviseur ont discuté d'une façon de dégager un bac qui était pris sur une table de classement de bois d'œuvre. Le salarié a verrouillé toutes les parties de la machine, à l'exception du système hydraulique qui contrôlait le mouvement du bac, car il pensait que cela l'aiderait à dégager le bac pris.

Il est entré dans le bac et l'a frappé avec une masse pour le libérer du cadre. Lorsqu'il a frappé le bac, ce dernier s'est dégagé et s'est déplacé vers le haut. Lorsque le salarié a essayé de s'agripper, sa main a été coincée entre le bac en mouvement et le cadre, et il a subi de graves blessures.

passées et n'hésite pas à raconter son histoire. « La vie continue. La terre continue de tourner. Et il arrive parfois des imprévus. Il faut tirer le meilleur parti de chaque situation », a-t-il expliqué.

C'est cette attitude positive qui semble inspirer les personnes avec qui il entre en contact, peu importe où il va. À l'espace vert du Centre, lorsque M. Rodgerson parle de son accident et de son rétablissement, des employés de Travail sécuritaire NB qu'il a rencontrés pendant son cheminement et qui ont hâte de le voir viennent lui parler.

Dans toutes ses années d'exercice, le dr Jose Ledezma, le médecin de Travail sécuritaire NB qui a surveillé une grande partie de la réadaptation de M. Rodgerson, ne se souvient pas d'avoir rencontré une personne si forte d'esprit.

« M. Rodgerson a survécu un accident qui aurait pu facilement être mortel. Il a choisi la ténacité et

L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 10 000 \$, ainsi qu'un montant supplémentaire de 2 000 \$ en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*.

Deux entreprises qui ont comparu en cour provinciale à Campbellton ont reçu une amende à la suite d'un incident survenu au travail il y a plus de deux ans dans lequel un travailleur néo-brunswickois a perdu la vie.

AV CELL INC. a plaidé coupable le 9 octobre 2013 en vertu de l'alinéa 11b) de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis de prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger la santé et la sécurité des salariés à son lieu de travail.

VAL LANDRY & SON (ROOFING AND SHEET METAL WORKING) LTD. a plaidé coupable le 16 octobre 2013 en vertu de l'alinéa 9(1)c) de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis de veiller à ce que ses salariés se conformaient aux exigences en matière de protection contre les chutes tel qu'il est prévu au paragraphe 49(1) du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi*.

Le 29 septembre 2011, Maurice Roussel, âgé de 60 ans, copropriétaire de Val Landry & Son Ltd. et le superviseur sur place, était l'un de trois travailleurs embauchés pour effectuer des travaux de réparation à l'usine AV Cell Inc., à Atholville. Les salariés sont tombés sur un plancher de béton d'une hauteur d'environ 35 pi lorsque la passerelle en bois qu'ils utilisaient pour se rendre à une partie du plafond s'est effondrée. Les deux autres salariés ont été grièvement blessés.

AV Cell Inc. a été condamnée à payer une amende de 60 000 \$, ainsi qu'un montant supplémentaire de 9 000 \$ en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*. Val Landry & Son Ltd. a été condamnée à payer une amende de 5 000 \$, en plus d'un montant supplémentaire de 1 000 \$ en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*.

UN TRAVAILLEUR : suite de la page 1

journées avec une ergothérapeute du Centre, Alexandra Corbin, en vue de rétablir ses fonctions.

« Pendant son programme de traitement, M. Rodgerson dépassait chaque but fonctionnel que j'établissais pour lui », M^{me} Corbin a précisé. « Il a réussi grâce au travail ardu et à la détermination dont il faisait preuve tous les jours, malgré la douleur constante. Il y a des personnes qui se seraient avouées vaincues, mais pas Bill Rodgerson. »

Aujourd'hui, M. Rodgerson, âgé de 55 ans, travaille comme agent syndical à la section locale 900 de son syndicat, l'Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord, qui lui a offert le poste pendant son traitement. Il a reçu son congé une semaine avant la date prévue afin d'accepter l'offre. Il est très heureux de la façon dont les choses se sont

la détermination. Il est toujours de bonne humeur. Et comme bien d'autres personnes, j'ai beaucoup de respect pour lui », a-t-il affirmé.

Étant du genre à voir le bon côté des choses, M. Rodgerson déclare qu'il a perdu 40 livres depuis l'incident.

« Je recommanderais cependant d'autres façons de perdre du poids », a-t-il dit en riant.

Pour souligner le premier anniversaire de l'accident dans lequel il a presque perdu la vie, il a indiqué qu'il a fait une course de 5 km avec les personnes qui l'avaient aidé jusque-là.

« Tout s'est très bien terminé », a-t-il avoué. « Il faut faire de son mieux compte tenu de la situation à laquelle on fait face. Le Centre et ses employés m'ont beaucoup aidé. Chaque journée est une bonne journée. » •